



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 JUIN 2022

OBJET :

**Approbation du compte
administratif de l'EPTB
Seine Grands Lacs pour
l'exercice 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le deux juin, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

Nombre des membres composant le Comité syndical	31	En téléconférence : <i>Vincent BEDU,</i> <i>Sylvain BERRIOS,</i> <i>Philippe GOUJON,</i> <i>Patrice LECLERC,</i> <i>Valérie MONTANDON,</i>
En exercice.....	31	

Présents à la Séance	16	<u>Au titre du Conseil de Paris :</u> En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS : <i>Pénélope KOMITÈS,</i> <i>Dan LERT,</i>
-------------------------------	----	---

Représentés par mandat	6	En téléconférence : <i>Pierre RABADAN,</i>
---------------------------------	---	---

Absents	8	
---------------	---	--

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :
Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :
Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :
Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Jean-Michel VIART

En téléconférence :
Philippe GUNGALL,

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :
Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :

*Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Jean-Pierre BARNAUD,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*François VAUGLIN donne pouvoir à Pénélope KOMITÈS
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrice LECLERC
Magalie THIBAULT donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Michel VIART*

M. Patrick OLLIER quitte la salle pour ce vote.

La majorité des membres étant présente,

Monsieur SARAZIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité le compte administratif pour l'année 2021.

Préambule

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements comptables, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le Syndicat mixte sur un exercice budgétaire. Il doit être présenté au Comité syndical dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il s'agit du bilan financier de l'ordonnateur présentant les résultats comptables de l'exercice et permettant de contrôler la gestion de la collectivité. Parallèlement, le Comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion avec lequel doit concorder de façon exacte le compte administratif.

Une fois le compte de gestion approuvé puis le compte administratif voté, il est procédé le cas échéant à l'affectation des résultats par une délibération spécifique. En l'occurrence, pour 2021, il n'est pas nécessaire d'affecter les résultats, l'excédent étant d'office inscrit.

I. Les grands axes du budget 2021

Le budget primitif a été voté le 10 décembre 2020 et le budget supplémentaire le 27 mai 2021. Dans la continuité de l'action de Seine Grands Lacs, les principaux axes de ce budget étaient : la modernisation de la direction des aménagements hydrauliques (contrôle-commande, études d'optimisation des conditions d'exploitation des ouvrages) et plus généralement la modernisation de l'établissement et le développement de son éco-responsabilité (dématérialisation, communication, réhabilitation des lieux d'appel, travaux de rénovation énergétique des bâtiments, études relatives à la production d'énergies renouvelables) ; le lancement des travaux préparatoires du site pilote de la Bassée ; la coopération territoriale via le déploiement des Programmes d'actions des inondations ; la mise en valeur du patrimoine.

Les dépenses d'investissement proposées pour 2021 étaient intégrées au plan pluriannuel d'investissement (PPI) mis en œuvre depuis 2020.

Pour mémoire, la construction du budget primitif a suivi les lignes directrices suivantes :

- **Poursuivre le programme d'entretien, réhabilitation et modernisation des ouvrages historiques**, avec 778 K€ de dépenses relatives à l'hydrologie et surtout 10,8 M€ consacrés à la gestion des lacs-réservoirs, incluant toutes les dépenses d'entretien annuel courant et d'investitions, d'acquisition de matériel spécifique et de modernisation du contrôle-commande, ainsi que des opérations de rénovation d'envergure notamment sur le barrage en rivière Marne (1,31 M€), la prise d'eau Seine (1,5 M€), les conduites et vannes des ouvrages de restitution Aube (1,77 M€) et sur les événements de la restitution Seine (300 K€).

- **Débuter la phase travaux du projet de la Bassée**, avec un budget de **12,49 M€** dont 2,84 M€ pour les prestations de maîtrises d'œuvres et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, 263 K€ d'acquisition foncière et 9,03 M€ pour les travaux, en particulier les travaux préparatoires et le lancement des marchés digue et station de pompage.

- **Déployer les actions des PAPI** qui faisaient l'objet de 1 M€ de dépenses inscrites, dont 850 K€ pour le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.
- **Moderniser les pratiques** au travers d'une communication renouvelée (165 K€) et d'investissements dans les systèmes d'information pour 690 K€, dont 200 K€ consacrés au SIG.
- **Développer l'éco-responsabilité de l'établissement**, via la production d'énergies renouvelables, notamment avec des études sur le photovoltaïque et les actions en faveur de la biodiversité et le patrimoine forestier (173 K€).

Comme les deux années précédentes, lors de son élaboration, le budget 2021 a fait l'objet d'une rationalisation des dépenses (baisse des charges à caractère général), notamment en section de fonctionnement, afin de pouvoir dégager des marges de manœuvre nécessaires au financement de la section d'investissement.

II. La synthèse de l'exécution budgétaire 2021

L'exécution du budget 2021 présente un **taux de consommation des dépenses réelles de fonctionnement de 92,61 %**, soit légèrement supérieur au niveau de 2020 (91,65 %). **L'exécution réelle de la section d'investissement, est de 79,56 %**, soit en recul par rapport au taux constaté en 2020 (86,12 %), mais s'agissant d'une surface budgétaire plus importante (+49%), ce recul peut être relativisé. Seine Grands Lacs a donc su tenir ses engagements et mener à bien la majorité de ses projets malgré le contexte persistant de crise sanitaire et de confinement auquel l'établissement a su s'adapter grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes, tout comme en 2020.

En ce qui concerne les recettes, on constate pour 2021 un taux de recouvrement de près de 100 %, que ce soit en section d'investissement ou de fonctionnement. Les deux principales recettes de l'établissement ont été perçues au niveau des montants prévus : 9,34 M€ pour les contributions des membres et 8,28 M€ pour la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage, soit un total de 17,62 M€ sur un total 18,73 M€ de recettes réelles de fonctionnement recouvrées. En section d'investissement, le taux de recouvrement est dû principalement à la perception des subventions, en particulier l'avance exceptionnelle de l'État de 13 M€ relative aux travaux de La Bassée, sur 17,14 M€ de subventions reçues au total. La gestion de demandes de subventions a en effet pris de l'ampleur, notamment dans le cadre de l'amplification des opérations en lien avec les PAPI qui sont portées directement par Seine Grands Lacs. 140 dossiers de subventions étaient en cours d'exécution en 2021 auprès des différents financeurs (Etat, Agence de l'Eau, FEDER...). Les autres ressources financières sont le FCTVA (1,49 M€) et les recettes patrimoniales : cessions immobilières (420 K€) ; vente de bois, autorisation d'occupation temporaires, loyers, etc (près de 300 K€). Enfin, un emprunt de fin d'exercice à hauteur de 6,6 M€ a été contracté en décembre 2021 afin de financer les investissements courants.

En conséquence de la consommation des crédits et de la prise en compte du résultat antérieur reporté, la proposition de compte administratif 2021 qui est présentée ci-après fait donc état d'un **excédent de 7,89 M€**, conformément aux éléments synthétiques suivants :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	15 036 698,29 €	18 793 458,62 €	3 756 760,33 €
	Section d'investissement	21 354 913,45 €	31 215 326,22 €	9 860 412,77 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	- €	0,00 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	5 720 555,32 €	- €	- 5 720 555,32 €
TOTAL (Réalizations + reports)		42 112 167,06 €	50 008 784,84 €	7 896 617,78 €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	15 036 698,29 €	18 793 458,62 €	3 756 760,33 €
	Section d'investissement	27 075 468,77 €	31 215 326,22 €	4 139 857,45 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		42 112 167,06 €	50 008 784,84 €	7 896 617,78 €

III. Le détail des réalisations 2021

1) Section de fonctionnement

a. Les dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES BP 2021	BP + BS + DM + VC 2021	Réalisé 2021	
Chap. 011 Charges à caractère général	5 447 380,00 €	4 652 821,31 €	85,41%
Chap. 012 Charges de personnel	7 906 000,00 €	7 734 331,03 €	97,83%
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	200 100,00 €	150 534,23 €	75,23%
Chap. 66 Charges financières	256 000,00 €	250 798,89 €	97,97%
Chap. 67 Charges exceptionnelles	12 500,00 €	12 361,10 €	98,89%
Chap. 68 Dotations aux provisions	- €	- €	
Chap. 042 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	1 760 000,00 €	2 235 851,73 €	127,04%
022 Dépenses imprévues	- €		
023 Virement à la section d'investissement	2 771 148,00 €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	18 353 128,00 €	15 036 698,29 €	81,93%
TOTAL DEPENSES REELLES	13 821 980,00 €	12 800 846,56 €	92,61%

Sur 13,82 M€ de dépenses réelles autorisées, 12,80 M€ ont été concrétisées dont 142 K€ de dépenses rattachées à l'exercice. **Le taux de consommation des crédits affectés à ces opérations réelles est donc de 92,65 %**, en légère hausse par rapport à 2019.

Pour ce qui concerne les charges à caractère général (chapitre 011), 85,41 % des crédits ont été consommés (87,8 % en 2020). Le montant est stable par rapport à 2020 (-40 K€), conformément à l'engagement pris par l'établissement de maîtrise des crédits de fonctionnement. 1 19 M€ ont été consacrés au fonctionnement et à l'entretien courant des ouvrages et des bâtiments, 575 K€ aux différentes actions des Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et aux missions d'appui aux territoires, 513 K€ à la maintenance et au fonctionnement des systèmes d'information (abonnements, licences), 273 K€ aux affaires domaniales, dont l'entretien des forêts (62 K€) et un peu 87 K€ aux actions de communication interne et externe. Le budget formation, maintenu à un niveau élevé d'un peu plus de 118 K€, a été consommé à hauteur de 85 %.

Concernant les **charges de personnel**, les crédits budgétaires avaient été maintenus au niveau des années précédentes (7,9 M€), conformément à l'engagement de stabilité des dépenses. La masse salariale représente 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le montant réalisé en 2021 (7,73 M€) augmente de 6% (+456 K€) par rapport à 2020 (7,27 M€) pour différentes raisons : l'évolution du Complément Indemnitaire Annuel ; l'impact des créations de postes 2020 et 2021 et les postes de renforts temporaires de fonctionnaires absents ; le versement du solde du remboursement des salaires des agents de la Ville de Paris intervenu en décalé pour l'année 2020 ; des dépenses sociales, notamment les chèques déjeuner généralisés suite à l'accès restreint au restaurant inter-entreprises et les visites médicales 2020 reportées en raison de la crise sanitaire ; des cotisations à Pôle Emploi supérieures en raison de recrutements de davantage d'agents contractuels. La masse salariale est cependant maîtrisée tout en tenant compte des évolutions obligatoires (carrière, glissement vieillesse technicité, recrutements...).

Le chapitre consacré aux autres charges de gestion courante (chapitre 65), dont principalement les subventions de fonctionnement versées à des organismes extérieurs, a été réalisé à 75 %, pour un montant de 150 K€ (contre 236 K€ en 2020). Depuis 2019, une revue systématique des toutes les subventions versées par l'EPTB à des organismes extérieurs est effectuée et a conduit à une diminution conséquente de ce poste de dépenses. Ont notamment ainsi été financés dans le cadre de conventions en vigueur : le PIREN-Seine pour 65 K€, l'Association pour le festival de la photo animalière (AFPAN) pour 25 K€, le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) pour 7,5 K€, la Ligue de l'Enseignement pour 27 K€, l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) pour 10 K€, l'association AQUIBRIE

pour 7,5 K€, la Ligue de Protection des Oiseaux pour 5,5 K€, le Forum National des Irisés (Ideal Connaissances) pour 5 K€ ou encore le Marathon du lac du Der pour 3,5 K€.

Les charges financières (chapitre 66) sont en baisse pour la deuxième année consécutive (-8 K€), à 258 K€, en lien avec l'absence de mobilisation de nouvel emprunt en 2019 et 2020.

Enfin, **les charges exceptionnelles (chapitre 67) prévues à hauteur de 12K €** pour régulariser des annulations de titres sur exercice antérieur ont bien été dépensées en totalité.

b. Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 18,79 M€, soit une légère hausse par rapport à 2020 (17,96 M€, soit +4,6 %). Le taux de réalisation est de près de 100%, la décision modificative de fin d'année ayant notamment permis d'ajuster les prévisions.

TOTAL recettes de fonctionnement	18 793 458,62 €	100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	18 735 247,07 €	99,69%
<i>Contributions des membres</i>	9 344 628,00 €	49,88%
<i>Redevance pour service rendu par le soutien d'étiage</i>	8 281 623,03 €	44,20%
<i>Recettes de patrimoine</i>	297 682,39 €	1,59%
<i>Autres produits de gestion courante</i>		
<i>Revenus des immeubles</i>	30 437,49 €	0,16%
<i>Subventions</i>	156 504,56 €	0,84%
<i>FCTVA fonctionnement</i>	7 672,01 €	0,04%
<i>Produits exceptionnels</i>	196 515,26 €	1,05%
<i>Produits de cession d'immobilisations</i>	420 184,33	2,24%
<i>Reprise sur provision</i>	- €	0,00%
Résultat antérieur reporté (excédent)	- €	0,00%
Recettes d'ordre de fonctionnement	58 211,55 €	0,31%

Contributions des membres

Les contributions des membres, qui ont augmenté de 3,8% par rapport à 2020, ont été intégralement perçues. La Métropole du Grand Paris est le principal contributeur pour 3,11 M€. La Ville de Paris a contribué à hauteur de 2,076 M€, les conseils départementaux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ont contribué chacun pour 1,38 M€ et le conseil départemental des Hauts-de-Seine pour 1,038 M€. Les communautés d'agglomération ont participé à hauteur de 334 K€ (171 K€ pour Troyes Champagne Métropole, 104 K€ pour le Pays de Meaux et 58 K€ pour St Dizier, Der & Blaise). Enfin la Région Grand Est a versé un forfait de 10 K€.

Redevance pour service rendu pour le soutien d'étiage

En ce qui concerne la redevance perçue pour le soutien d'étiage réalisé au titre de l'année 2020, le montant titré de 8 382 186,45 € est inférieur à l'inscription budgétaire initiale de 8,73 M€ qui correspondait au montant estimé sur la base du taux provisoire fixé en décembre 2020. Le moins-perçu constaté de 490 K€ ne fera pas l'objet d'une récupération. Car il est inférieur à 10 % du montant initial escompté.

Subventions de fonctionnement

Les subventions perçues en section de fonctionnement sont pour la majorité relatives aux différents PAPI animés par l'EPTB pour 741 K€. 82 K€ d'aide pour l'action relative à la reconquête de la biodiversité sur les queues de retenues de lacs Marne et Aube ont été reçues de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui a également versé 22 K€ d'acompte pour l'animation de la zone RAMSAR et 51 K€ au

titre de la convention d'adaptation au changement climatique. En outre, 75 K€ ont été perçus au titre de la cellule d'accompagnement.

Produits du domaine

Les recettes liées à la vente de bois ont augmenté légèrement par rapport à 2020 avec un montant de 189 K€ contre 170,9 K€. Ces recettes sont fluctuantes d'une année à l'autre en fonction des quantités de bois à vendre selon rythme d'exploitation et de régénération des forêts, mais aussi selon les éventuels événements climatiques ; le prix est quant à lui variable en fonction du marché. La majorité des ventes est gérée par l'Office National des Forêts (ONF). Les droits de chasse et de pêche ont atteint 110 K€ (contre 143 K€ en 2020 et 99 K€ en 2019).

Les autorisations d'occupation de domaines (pour pâturage, fauchage et des redevances de passage de canalisations) représentent 5,2 K€ (contre 5,6 K€ en 2020).

Par ailleurs, les locations des bureaux à Troyes (Syndicat DEPART) et à Paris (ANEB) ont rapporté respectivement 9 K€ et 14 K€.

Enfin, 59,3 K€ ont été également perçus au titre des conventions relatives à l'hydroélectricité du lac du Der (32 K€) et de Pannecièrre et de la Morge (27 K€), soit une légère hausse par rapport à 2020 (57,4 K€).

Valorisation du patrimoine

La mise en œuvre du plan de cession du patrimoine bâti de l'EPTB a rapporté 358 K€ avec la vente de deux maisons à Mathaux (Aube) et d'un pavillon à Louvemont (Marne).

Divers

Enfin, des cessions de matériels et véhicules ont rapporté 120 K€ de recettes exceptionnelles et la vente d'éléments en bronze issus de l'œuvre d'art démantelée (Cercle d'eau sur le lac Aube) a rapporté 122 K€.

Au final, le résultat net de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 3 756 760,33€. Aucun excédent antérieur n'étant reporté, ce montant correspond au résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement (contre 3,47 M€ en fin d'exercice précédent et 3,25 M€ fin 2019).

Ce résultat permet de dégager après exécution, conformément à la nomenclature comptable M52, une recette au compte 002 qui permettra d'afficher un autofinancement plus important dans le cadre des inscriptions budgétaires du budget supplémentaire.

2) Section d'investissement

a. Les dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES BP 2021	BP + BS + DM + VC 2021	Réalisé 2021	
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	5 297 656,78 €	3 011 197,49 €	56,84%
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées	109 100,00 €	86 553,44 €	79,33%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	4 611 657,40 €	4 316 322,36 €	93,60%
Chap. 23 - Immobilisations en cours	16 517 987,82 €	12 257 371,06 €	74,21%
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	1 350 000,00 €	1 347 257,28 €	99,80%
020 Dépenses imprévues	- €		
040 Opérations d'ordre (transferts entre section)	- €	58 211,55 €	
041 Opérations patrimoniales	414 000,00 €	278 000,27 €	67,15%
001 Solde d'exécution de la section d'invnt reporté	5 720 555,32 €	5 720 555,32 €	100,00%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	34 020 957,32 €	27 075 468,77 €	79,58%
TOTAL DEPENSES REELLES	27 777 302,00 €	20 932 148,19 €	75,36%

Sur 33,49 M€ de crédits réels ouverts en 2021, 26,65 M€ ont été concrétisés, induisant un **taux de consommation des crédits affectés aux opérations réelles de près de 80 %**, soit une diminution par rapport à 2020 (86 %). Le niveau d'exécution budgétaire est toutefois acceptable et reste sur le mouvement enclenché depuis 2018. La structuration budgétaire mise en place dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement, et la mobilisation du personnel de l'établissement pour assurer le suivi des dépenses d'équipement sont source d'une réalisation budgétaire optimisée.

Le projet de la Bassée représente en 2021 8,27 M€ de dépenses (contre 2,7 M€ en 2020), dont 426 K€ de frais fonciers, en 1,84 M€ de frais d'études (maîtrise d'œuvre, coordination, accompagnements techniques et juridiques, études de faisabilité préalables aux travaux, communication) et 5,95 M€ de travaux, comprenant les travaux préparatoires et le début du chantier des digues et du génie écologique (versement des avances suite à l'attribution des marchés). En outre, 54 K€ ont été consacrés à l'évaluation du projet. Le budget prévu initialement de 12,65 M€ n'a été consommé que partiellement (8,28 M€) en particulier en raison du calendrier de consultation du marché de construction de la station de pompage qui a été attribué tardivement et n'a pas pu faire l'objet du paiement de l'avance correspondante qui avait été anticipée sur l'exercice 2021.

La gestion des aménagements hydrauliques a mobilisé 10,46 M€ (contre 9,47 M€ en 2020), dont :

- 3,67 M € pour les travaux de vantellerie : travaux des restitutions du lac réservoir Aube / galerie de Auzon (LT6) et restitution principale Temple (LT5) ; travaux de rénovation de l'ouvrage de régulation de la prise d'eau Seine à Courtenot ; fin des chantiers de réhabilitation de l'ouvrage hydraulique de partage de Ruvigny, de la rénovation des vannes segments du barrage en rivière Marne et de la rénovation de la restitution principale Marne LT7 ; diagnostics préalables et coordination SPS des chantiers ;
- 3,06 M€ pour les opérations de protection des digues et canaux : 1,09 M€ pour les travaux de réfection des fossés de pieds de digue de la Morge sur le lac Seine ; 1,09 M€ pour les travaux d'entretien courant ; 53 K€ pour les études relatives au parement de la Morge ; 41 K€ pour les chemins de service Seine ;
- 1,09 M€ consacrés à la réhabilitation des ponts routiers et des passerelles ;
- 376 K€ pour le ragréage des bétons sur les ouvrages ;
- 350 K€ pour la réhabilitation du lieu d'appel d'Eclaron (frais de maîtrise d'œuvre et commencement des travaux) et 135 K€ pour les études relatives à la réhabilitation du lieu d'appel de Mathaux ;
- 300 K€ pour la modernisation de l'exploitation : développement contrôle-commande, du réseau radio et des capteurs ; remplacement ou acquisition de câbles, antennes, dispositifs d'alarme et inspections ; étude de l'augmentation de la tranche exceptionnelle sur le lac Marne, étude de réaménagement du canal de Baires ;
- 220 K€ pour les travaux d'entretien courant des bâtiments, 200 K€ de travaux d'électricité - automatismes (dont installations bornes de recharge électriques) et 125 K€ pour la tranche annuelle hygiène-sécurité et serrurerie ;
- 677 K€ de véhicules, engins et matériels (en forte hausse par rapport à 2020 (340 K€), où les dépenses avaient été moindres en raison du contexte sanitaire : ralentissement de l'activité, délais de livraison allongés) ;
- 116 K€ ont été dédiés aux études relatives aux travaux de continuité écologique (passes à poissons).

Les dépenses hydrologie se sont élevées à 410 K€, sur les 750 K€ initialement prévues. Le développement des outils numériques de suivi et de modèles hydrauliques de prévision, ainsi que des études de dangers ou de vulnérabilité ont concentré l'essentiel des dépenses ; certains marchés ont

été attribués à des prix très inférieurs aux estimations, d'autres ont rencontré des évolutions dans leur exécution, expliquant le taux d'exécution en baisse. En outre, des études et analyses juridiques concernant l'installation potentielle de nouveaux sites hydroélectriques ont fait l'objet de 33 K€ de dépenses.

L'investissement dans les systèmes d'information de l'établissement s'est élevé à 400 K€ (contre 524 K€ en 2020) sur les 428 K€ prévus. Des investissements en matériel et câblage pour 199 K€ ont notamment permis d'améliorer la performance des infrastructures (téléphonie, visioconférence, wifi, pare-feux...), 7 K€ ont été consacrés au renouvellement des licences et 11 K€ ont été dédiés à un audit de sécurité. Le SIG a fait l'objet d'un investissement de 162 K€ (contre 250 K€ en 2020) consacrés au développement de l'outil, dont intégration de données complémentaires, (46 K€) et de la plateforme EGOSEINE (70 K€), à l'acquisition d'un logiciel (32 K€) et à des prestations concernant le projet ZEC (14 K€).

Dans le cadre du PAPI francilien, 40 K€ ont été consacrés à une étude relative à la modélisation de la dynamique de remontée des nappes de surface et 2 K€ au développement de la plateforme de e-learning EPISEINE.

Les travaux réalisés en faveur de **l'entretien du patrimoine forestier et à l'environnement de l'EPTB se sont élevés à 99 K€**. Ont notamment été effectués des prestations sylvicoles (achat et pose de plants forestiers) à Bois Valours (10) pour 32 K€, des travaux de régénération sur les massifs de Grancey (10 K€) et Larrey (5 K€), et diverses plantations.

46 K€ ont été consacrés à des investissements pour la communication, notamment la création de la visite virtuelle du lac de Pannecièrre (14 K€), la finalisation de l'installation renouvelée de la signalétique sur les territoires (12 K€), la création d'une œuvre d'art à l'église de Champaubert dans le cadre de la résidence d'artiste 2021 (10 K€), la mise en place d'un projet de médiation culturelle et numérique à la Maison des Lacs (6 K€) et le développement du site internet (4 K€)

Enfin, le remboursement du capital de dette s'est élevé à 1,35 M€ (contre 1,51 M€ en 2020), dont 827 K€ de remboursement de prêts AESN à taux zéro.

b. Les recettes

TOTAL recettes d'investissement	31 215 326,22 €	100,00%
Recettes réelles d'investissement	28 701 474,22 €	91,95%
FCTVA	1 483 774,59 €	4,75%
Excédent capitalisé	3 470 354,43 €	11,12%
Subventions	17 147 345,20 €	54,93%
<i>dont Avance Fonds Barnier travaux Bassée</i>	<i>13 619 672,43 €</i>	<i>43,63%</i>
<i>dont Subvention except Ville de Paris</i>	<i>900 000,00 €</i>	<i>2,88%</i>
<i>dont Subvention except MGP</i>	<i>1 495 000,00 €</i>	<i>4,79%</i>
Emprunt et dettes assimilées	6 600 000,00 €	21,14%
Divers	- €	0,00%
Recettes d'ordre d'investissement	2 513 852,00 €	8,05%
Résultat antérieur reporté	- €	0,00%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 31,2 M€ (contre 14,49 M€ en 2020). Les recettes réelles augmentent de 140 %, tandis que celles d'ordre sont stables. Aucun résultat antérieur positif n'est à reporter en recettes d'investissement, en revanche, l'excédent de fonctionnement 2020 a été capitalisé en recettes au compte 1068, toutefois cette recette ne fait pas l'objet d'un encaissement réel.

Le montant du FCTVA (perçu sur la base des dépenses N-1) et de 1,48 M€ (contre 1,501 M€ en 2020, les dépenses éligibles étant légèrement moindres).

Les subventions perçues représentent la part la plus importante des recettes d'investissement en 2021, avec un montant de 17,15 M€ (contre 7,1 M€ en 2020).

14,57 M€ concernent le financement du projet de la Bassée, dont l'avance de 13,79 M€ touchée au titre de la phase travaux dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (fonds Barnier), 747 K€ de la Métropole du Grand Paris pour la phase étude travaux et acompte travaux, ainsi que 26 776 € de l'Agence de l'Eau pour le solde d'études préalables (faune, flore, hydrogéologie).

Par ailleurs, 900 K€ ont été versés par la Ville de Paris en investissement au titre de la participation annuelle 2021. Conformément à l'article 13.2 des statuts de l'EPTB, la Métropole du Grand Paris a également financé une partie des travaux relatifs aux ouvrages hydrauliques dans le cadre d'une convention spécifique pour 1,49 M€ (sur une subvention de 2,3 M€, le solde étant versé en 2022).

D'autres actions spécifiques (rénovation de l'église de Champaubert, étude de réduction de la vulnérabilité sur le lac Marne, rénovation du peigne à embâcles, réhabilitation du lieu d'appel d'Eclaron) ont fait l'objet d'acomptes versés pour 22,5 K€.

Enfin, des actions relatives aux PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes et de Marne, Vallage, Perthois ont fait respectivement l'objet de 57,8 K€ et 92,3 M€ de subventions versées.

Enfin, **un emprunt de 6,6 M€** a été contracté en décembre 2021, qui a permis de gérer la fin d'exercice sans problématique de trésorerie, en permettant notamment le remboursement des tirages en cours sur la ligne de trésorerie.

Au final, le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 9 860 412,77 €, auquel il convient de retrancher le déficit de l'exercice antérieur (5 720 555,332 €).

Du fait de la structuration budgétaire en AP-CP, aucun reste à réaliser n'est à ajouter.

Le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement représente donc un excédent de 4 139 857,45 € (alors que les années précédentes se sont toutes conclues par des déficits : 5,7 M€ en 2020, 5,6 M€ en 2019 et 4,39 M€ en 2018).

Conformément à la nomenclature comptable M52, l'excédent constaté sera repris en recettes d'investissement au compte 001 lors du vote du budget supplémentaire 2022.

Ainsi, le compte administratif 2021 se solde par un excédent général de 7,89 M€ (contre déficit de 2,25 M€ en 2020 et de 2,36 M€ en 2019 ; le dernier excédent constaté datait de 2018 avec +1,33 M€), que cette délibération permet de constater.

IV. Récapitulatif du compte administratif 2021

L'excédent exceptionnel, présenté dans le tableau ci-après, résulte de la conjonction de plusieurs éléments :

- La perception de l'avance de l'État pour les travaux de la Bassée, alors que les dépenses n'ont pas encore été effectuées. Cette avance sera donc rattrapée courant 2022 au fur et à mesure de l'avancement du chantier et des décaissements correspondants ;
- Des dépenses d'investissement décalées dans le temps en raison de glissement de calendrier dans le cadre de l'exécution de certains marchés ou de temps de facturation longs.

Conformément aux règles de comptabilité de la M52, cet excédent va être repris au budget supplémentaire 2022. En outre, une baisse de l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif sera proposée.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement (dont ordre)	15 036 698,29 €
Recettes de fonctionnement (dont reprise sur provision)	18 793 458,62 €
Résultat de l'exercice (excédent)	3 756 760,33 €
Déficit antérieur reporté (D002)	- €
Excédent antérieur reporté (R002)	- €
Résultat de clôture (excédent) (= 002 avant affectation au 1068)	3 756 760,33 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	21 354 913,45 €
Recettes d'investissement (dont ordre et 1068)	31 215 326,22 €
Résultat de l'exercice (déficit)	9 860 412,77 €
Déficit antérieur reporté (D001)	- 5 720 555,32 €
Excédent antérieur reporté (R001)	- €
Résultat de clôture (déficit) (= 001)	4 139 857,45 €
Restes à réaliser en dépenses	- €
Restes à réaliser en recettes	- €
Solde Restes à réaliser 2021	- €
BESOIN DE FINANCEMENT NET (= 1068) <i>[résultat de clôture + solde des RAR]</i> <i>(seulement si résultat de clôture investissement + solde des RAR = négatif)</i>	- €
RESULTAT DEFINITIF (DEFICIT)	7 896 617,78 €

Cet excédent permettra de réduire l'emprunt d'équilibre (27,8 M€) présenté lors du vote du budget primitif et de gérer sereinement la première moitié de l'exercice 2022 qui voit commencer la phase opérationnelle des travaux du site pilote de la Bassée.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II du livre IV de la cinquième partie ;

VU les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient la désignation d'un président de séance autre que le Président du Syndicat pour présider au vote du compte administratif ;

VU les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire comptable M52 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2021 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n°2020-66/CS au cours de sa séance du 10 décembre 2020 ;

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2021 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n°2021-32/CS au cours de sa séance du 27 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que le Comité syndical est réuni sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, M. le Président Patrick OLLIER ;

CONSIDÉRANT la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public,

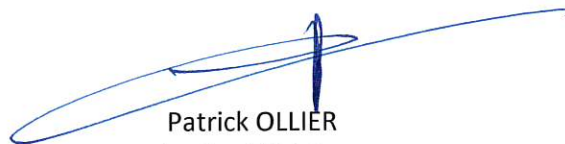
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : ARRÊTE le compte administratif de l'EPTB Seine Grands Lacs - syndicat mixte en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes, pour l'exercice 2021, conformément aux états annexés à la présente délibération et résumés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	15 036 698,29 €	18 793 458,62 €	3 756 760,33 €
	Section d'investissement	21 354 913,45 €	31 215 326,22 €	9 860 412,77 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	- €	0,00 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	5 720 555,32 €	- €	- 5 720 555,32 €
TOTAL (Réalizations + reports)		42 112 167,06 €	50 008 784,84 €	7 896 617,78 €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	15 036 698,29 €	18 793 458,62 €	3 756 760,33 €
	Section d'investissement	27 075 468,77 €	31 215 326,22 €	4 139 857,45 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		42 112 167,06 €	50 008 784,84 €	7 896 617,78 €
CLÔTURE 2021				
Excédent de fonctionnement		3 756 760,33 €		
Excédent d'investissement		4 139 857,45 €		
Excédent définitif		7 896 617,78 €		

Le Président



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris